

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 26 mai 2016**

(art. L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121.9 du Code des Communes)

**Étaient présents** : MM. Gérard LEMONNIER, Albert LEBLANC, Mme Jacqueline ARCANGER, M. Christophe BÉCHU Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Jacqueline PAPOUIN, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Annick GUILLAUME, Denise CARDINAL, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Alain BELLAY, Christophe BONNIER, Régis BRAULT, Mmes Mélanie BIDAULT, Nathalie FARCY, MM. Aurélien BOUHALLIER, Thibaut MULOT, Mmes Christiane RAULIN et Liliane FROGET.

**Étaient représentés** : MM. Stéphane BIGOT, Gérard LEFEUVRE et Marc CORNU qui avaient donné procuration respectivement à MM. Gérard LEMONNIER, Gérard HUARD et Mme Christiane RAULIN, Mmes Corinne MERZOUK et Gaëlle BONNABESSE-WILLY qui avaient donné procuration respectivement à Mme Jacqueline ARCANGER et M. Arnaud MOUSSAY conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Annick GILLES a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 10 mars 2016 a été adopté par tous les présents.

\*\*\*\*\*

### Décisions du Maire :

Monsieur le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

N°14-2016 : Fixation des tarifs des camps d'été organisés par le service jeunesse

N°15-2016 : Fixation des tarifs des activités organisées par le service jeunesse pendant les vacances de printemps 2016

N°16-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 8 954,95 € HT avec l'entreprise Emeraude Dépollution de Laval pour des travaux de mise en accessibilité de la mairie et les traitements amiante et plomb avant travaux

N°17-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 26 642,50 € HT avec l'entreprise FTPB de Saint Pierre la Cour pour des travaux de démolition de bâtiments boulevard Pasteur

N°18-2016 : Attribution d'un marché d'un montant de 19 500 € HT avec Madame Frédérique SARRAT de Laval pour une mission de maîtrise d'œuvre pour un projet d'espace multi-activités

N°19-2016 : Signature d'un contrat d'abonnement téléphone portable pour le service des sports avec la société Coriolis Telecom de Suresnes pour un montant de 12,80 € TTC/mois et engagement de 24 mois

N°20-2016 : Signature d'un contrat d'abonnement téléphone portable pour le service Cœur de Ville avec la société Coriolis Telecom de Suresnes pour un montant de 24,80 € TTC/mois et engagement de 24 mois

N°21-2016 : Signature d'un contrat de location longue durée à intervenir avec DIAC Location de Noisy le Grand pour la location d'un véhicule électrique « Zoë » pour un montant de 258,67 € TTC/mois avec engagement de 60 mois

N°22-2016 : Signature d'un contrat professionnel pour la fourniture de gaz propane en citerne à intervenir avec la société BUTAGAZ de Levallois Perret pour la Maison des associations, le service jeunesse et la ferme de Charné

### AFFAIRES GENERALES

#### INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

L'article L 270 du Code Électoral prévoit qu'en cas de démission d'un conseiller municipal la vacance de son poste est pourvue par le suivant de la liste, le Conseil Municipal devant être au complet pour délibérer.

Monsieur le Maire ayant reçu la démission de monsieur Christophe DEMAS, il déclare installer un nouveau membre du Conseil Municipal Monsieur Thibaut MULOT au 26ème rang du tableau du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal ramène à 3 le nombre de conseillers délégués, la délégation « Politique de gestion des déchets » étant désormais confiée à Madame Jacqueline ARCANGER et la délégation « Politique économies d'énergie » à Madame Michèle LEMERCIER.

## MISE A JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES

Après vote à bulletin secret, le Conseil Municipal décide de modifier les commissions permanentes qui se présentent comme suit :

1 – AFFAIRES FINANCIÈRES & GESTION DU PERSONNEL: Monsieur le Maire et Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire), Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Jacqueline PAPOUIN, Corinne MERZOUK, Annick GILLES, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Christiane RAULIN.

2 – COOPÉRATIONS INTERCOMMUNALES : Albert LEBLANC (délégué du Maire), Régis BRAULT, Gérard HUARD, Corinne MERZOUK, Alain BELLAY, Gérard LE FEUVRE, Paul GARNIER, Christophe BÉCHU, Christiane RAULIN.

3 – POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES & SOLIDARITÉS: Jacqueline ARCANGER (déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Jacqueline PAPOUIN, Annick GILLES, Gaëlle BONNABESSE-WILLY, Régis BRAULT, Liliane FROGET.

4 – AMÉNAGEMENTS & DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE : Gérard HUARD (délégué du Maire), Stéphane BIGOT (délégué centre ancien protégé : PLU, AVAP, requalification centre-ville), Gérard LE FEUVRE (délégué « Cœur de Ville, marché, affaires commerciales), Christophe BONNIER, Michèle PEUDENIER, Marguerite FONTAINE, Albert LEBLANC, Christophe BÉCHU, Thibaut MULOT, Marc CORNU.

5 – ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE - ÉCONOMIES D'ÉNERGIE : Michèle LEMERCIER (Déléguée du Maire et éclairage public), Jacqueline ARCANGER (déléguée déchets), Christophe BÉCHU, Gérard HUARD, Michèle PEUDENIER, Aurélien BOUHALLIER, Paul GARNIER, Annick GILLES, Marc CORNU.

6 – AFFAIRES RURALES : Christophe BÉCHU (délégué du Maire) , Michèle LEMERCIER, Aurélien BOUHALLIER, Marguerite FONTAINE, Paul GARNIER, Stéphane BIGOT, Alain BELLAY, Jacqueline PAPOUIN, Christiane RAULIN.

7 – ÉDUCATION – JEUNESSE - CULTURE : Corinne MERZOUK (Déléguée du Maire), Denise CARDINAL, Annick GUILLAUME, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Régis BRAULT, Nathalie FARCY, Mélanie BIDAULT, Annick GILLES, Liliane FROGET.

8 – SPORTS & LOISIRS : Arnaud MOUSSAY (délégué du Maire), Christophe BONNIER, Albert LEBLANC, Sylvie BLIN, Annick GILLES, Annick GUILLAUME, Aurélien BOUHALLIER, Marc CORNU.

9 – VIE LOCALE & ÉVÉNEMENTIELLE : Sylvie BLIN (Déléguée du Maire), Jacqueline ARCANGER, Arnaud MOUSSAY, Christophe BONNIER, Gaëlle BONNABESSE – WILLY, Michèle PEUDENIER, Gérard LE FEUVRE, Thibaut MULOT, Christiane RAULIN.

## DÉLÉGATIONS AUX ORGANISMES PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Après vote à bulletin secret, sont élus en remplacement de M. Christophe DEMAS :

### SIAEP – EAU POTABLE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

1<sup>er</sup> délégué titulaire : Monsieur Gérard LEMONNIER

2<sup>ème</sup> délégué titulaire : Monsieur Christophe BÉCHU

3<sup>ème</sup> délégué titulaire : Madame Michèle LEMERCIER

4<sup>ème</sup> délégué titulaire : Madame Jacqueline PAPOUIN

5<sup>ème</sup> délégué titulaire : Madame Marguerite FONTAINE

6<sup>ème</sup> délégué titulaire : Monsieur Paul GARNIER

7<sup>ème</sup> délégué titulaire : Monsieur Gérard LE FEUVRE

8<sup>ème</sup> délégué titulaire : Monsieur Alain BELLAY

1<sup>er</sup> délégué suppléant : Monsieur Aurélien BOUHALLIER

2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Monsieur Gérard HUARD

### SYNDICAT DE BASSIN DE L'ERNEE (entretien des rives de l'Ernée)

1<sup>er</sup> délégué titulaire : Monsieur Christophe BECHU

2<sup>ème</sup> délégué titulaire : Monsieur Alain BELLAY

1<sup>er</sup> délégué suppléant : Madame Michèle LEMERCIER

2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Monsieur Paul GARNIER

**AU CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE FERNAND VADIS** (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant)

Délégué Titulaire : Madame Corinne MERZOUK

Délégué Suppléant : **Madame Mélanie BIDAULT**

**AU CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE** (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant)

Délégué Titulaire : Madame Corinne MERZOUK

Délégué Suppléant : **Madame Mélanie BIDAULT**

## **AFFAIRES FINANCIÈRES**

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DRESSÉ PAR MONSIEUR LE TRÉSORIER DE LA COMMUNE D'ERNÉE**

Les comptes du trésorier étant conformes aux écritures de la Commune, le Conseil Municipal, à l'Unanimité, et lecture faite **adopte les comptes de gestion** du trésorier (Commune – Développement Local – Lotissement de la Guinefolle) pour l'année 2015 valant quitus de la gestion dudit exercice.

### **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Après présentation détaillée des différents comptes de dépenses et recettes, le Conseil Municipal **adopte, à l'unanimité les comptes administratifs 2015** de la commune, du budget annexe développement local et du lotissement de la Guinefolle, lesquels s'établissent comme suit :

CA 2015	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTATS
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
BUDGET GENERAL	7 238 742,13	8 090 409,89	3 494 287,23	4 314 303,04	1 671 683,57
DÉVELOPPEMENT LOCAL	957 590,84	710 994,09	655 185,43	927 897,90	26 115,72
LOT. LA GUINEFOLLE	30 411,39	30 411,39	30 411,39	662 500,00	632 088,61

*\*hors restes à réaliser*

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2015**

Suite à l'approbation du compte administratif 2015, le Conseil municipal **décide d'affecter par décision modificative budgétaire n°1** les résultats de l'exercice 2015 comme suit :

#### **Budget général**

- d'affecter l'excédent de fonctionnement 2015 comme suit :
  - o section de fonctionnement pour 847 470.52 €
  - o section d'investissement pour 825 600 €
- de reprendre
  - o le résultat de clôture d'investissement 2015 soit 1 120 241.06 €

#### **Budget annexe développement local**

- d'affecter le déficit de fonctionnement 2015 comme suit :
  - Section de Fonctionnement pour 281 866,38 €
- de reprendre l'excédent d'investissement soit 264 584.97 € en recette de fonctionnement conformément à l'article L. 2311-6 et D.2311-14 du CGCT.

#### **Budget annexe lotissement de la Guinefolle**

- de reprendre
  - o le résultat de clôture d'investissement 2015 soit 632 088.61 €

### **BUDGET GÉNÉRAL 2016 ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-2016**

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1-2016**. Les besoins nouveaux en fonctionnement concernent la location d'un véhicule pour les cuisines et des crédits complémentaires pour les illuminations, des subventions exceptionnelles, des dépenses imprévues et un virement à la section d'investissement de 540 000 €. Elle s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 847 470,52 € par la reprise des résultats 2015.

En investissement, le montant en besoins nouveaux s'élève à 1 502 540,75 € ayant essentiellement pour objet le financement des opérations suivantes : aménagements urbains (, travaux de voirie rurale, éclairage public, travaux et mobilier pour les

écoles, travaux et sécurisation des bâtiments communaux, équipement des services (espaces, verts, sports-loisirs...), contournement Nord et Sud, travaux complémentaires pour l'accessibilité de la mairie, dépenses imprévues. Ces dépenses sont principalement équilibrées par la reprise des résultats 2015.

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	7 462 488.66 €	7 462 488.66 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	847 470.52 €	847 470.52 €
<b>Budget Total</b>	<b>8 309 959.18 €</b>	<b>8 309 959.18 €</b>

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	3 861 833.26 €	3 861 833.26 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	1 502 540.75 €	1 502 540.75 €
<b>Budget Total</b>	<b>5 364 374.01 €</b>	<b>5 364 374.01 €</b>

**BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT LOCAL 2016  
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-2016**

Suite à l'approbation du compte administratif 2015, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1-2016**, intégrant la reprise des résultats 2015 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	675 398.55 €	675 398.55 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	286 484.97 €	286 484.97 €
<b>Budget Total</b>	<b>961 883.52 €</b>	<b>961 883.52 €</b>

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	653 366.05 €	653 366.05 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	264 584.97 €	264 584.97 €
<b>Budget Total</b>	<b>917 951.02 €</b>	<b>917 951.02 €</b>

**BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE 2016  
ADOPTION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1-2016**

Suite à l'approbation du compte administratif 2015, le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité la décision modificative budgétaire n° 1-2016**, intégrant la reprise des résultats 2015 qui se présente comme suit :

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	30 411.39 €	30 411.39 €
Décision Modificative Budgétaire N°1	632 088.61 €	632 088.61 €
<b>Budget Total</b>	<b>662 500.00 €</b>	<b>662 500.00 €</b>

## SPORTS-LOISIRS

### **MODIFICATION DU DISPOSITIF CHÉQUIER CULTURE-SPORTS-LOISIRS POUR LES 5-15 ANS**

Le Conseil Municipal décide d'adapter le dispositif « chéquier Culture-Sports-Loisirs » aux activités des enfants âgés de 5 à 15 ans pour un prix de vente de 30 €. Il sera composé de chèques réduction (associations sportives, espace aquatique, saison culturelle) et d'entrées gratuites (cinéma, mini-golf, activités service jeunesse).

### **DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU CANOM**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association CANOM pour la prise en charge des frais de transports et d'hébergement dans le cadre des pré-France de cross-country organisés dans le Cher.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DU CYCLO CLUB ERNEEN**

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 1 000 € au cyclo-club Ernéen pour l'organisation du challenge junior « le Tour du Bocage et de l'Ernée » les 21 et 22 mai 2016.

### **CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX PAR LES COLLEGES**

Par convention avec le Conseil Général de la Mayenne en date du 26 Septembre 2002, la Commune d'Ernée met à disposition des collèges René CASSIN et St Joseph d'ERNÉE les équipements sportifs de la Commune. Le Conseil Départemental a décidé de simplifier le suivi administratif de ce dossier et les modalités de versement aux communes en une seule fois par an. Aussi, le Conseil municipal approuve les termes de la nouvelle convention intégrant le paiement direct par les collèges de leur participation sur la base du nombre d'heures d'utilisation des équipements. Cette convention est conclue pour une durée de 5 ans renouvelable.

## AMÉNAGEMENT DÉVELOPPEMENT URBAINS – AFFAIRES COMMERCIALES – GESTION DU PATRIMOINE

### **AMÉNAGEMENT URBAIN ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – CARREFOUR SAINT ANTOINE APPROBATION DU DOSSIER D'AMÉNAGER ET LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES**

Dans le cadre de la revitalisation du centre-ville et de la densification urbaine, le Conseil municipal décide d'adopter le projet d'aménagement urbain du « Clos saint Antoine », comprenant :

- la construction de 4 logements (maisons de ville de type F3-F4) par le CIL en location-accession sociale à la propriété
- l'aménagement une voirie de desserte
- la création d'un parc de stationnement d'environ 25 emplacements desservant les commerces et les habitations environnantes
- la sécurisation de l'accès aux écoles par un cheminement piétonnier. lequel se présente comme suit :

A ce stade du projet, le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 150 000 € HT pour la part communale.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises en vue de l'appel d'offres à intervenir et à déposer le permis d'aménager à intervenir au Clos Saint Antoine.

### **BOULEVARD PASTEUR : DEMOLITION DE BATIMENTS APPROBATION D'UN ACTE DE SOUS-TRAITANCE**

L'entreprise FTPB SAS de Saint Pierre la Cour, envisage de sous-traiter à la société Emeraude dépollution de Laval pour les travaux de désamiantage. Le montant de la prestation sous-traitée s'élève à 7 641,95 € HT, soit 9 170,34 € TTC.

A cet effet le Conseil Municipal à l'Unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance à intervenir.

### **MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE APPROBATION D'UN ACTE DE SOUS-TRAITANCE AU LOT N°10**

L'entreprise DESSAIGNE du Horps, titulaire du lot n° 10 « Electricité – Plomberie – sanitaire » envisage de sous-traiter à l'entreprise DESSAIGNE - SCF de Changé pour les travaux « plomberie- sanitaires ». Le montant de la prestation sous-traitée s'élève à 2 748,67 € HT, soit 3 298,40 € TTC.

**MISE EN ACCESSIBILITÉ DE LA MAIRIE  
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN MARCHÉ SUITE A APPEL D'OFFRES**

Par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés entreprises pour la mise en accessibilité de la mairie pour un montant global de travaux de 220 820,16 € H.T., à l'exception du lot n°8 « carrelage-faïence », déclaré infructueux faute de réponses.

Sur le rapport de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2016, le Conseil Municipal **autorise** Monsieur le Maire à signer le marché entreprise concernant le lot n°8 « carrelage/faïence » avec l'entreprise BOISBOUVIER d'Ernée pour un montant de 4 222,29 € HT.

**TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX RETENUS  
AU TITRE DU PROGRAMME DE DISSIMULATION URBAINE RUE ANNE VAULOUP**

Le projet d'aménagement de la rue Anne Vaouloup entre dans le cadre du programme d'effacement "comité de choix" et le Syndicat Départemental pour l'Électricité et le Gaz de la Mayenne propose à la Commune de réaliser les travaux de dissimulation urbaine des réseaux électriques et téléphoniques.

**Le conseil municipal approuve** le projet proposé par le SDEGM, étant précisé que celui-ci finance l'opération de dissimulation des réseaux électriques à hauteur de 35 % du montant HT, et **s'engage à participer financièrement** aux travaux d'électricité, de télécommunication et d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant prévisionnel de 94 690 € (dont 61 410 € pour les réseaux électriques et 33 280 € pour les réseaux de télécommunication), aux conditions en vigueur au moment de la programmation.

**CONVENTIONS DE SERVITUDE ERDF – LOTISSEMENT DE LA GUINEFOLLE**

ERDF sollicite la passation de conventions de servitudes pour le passage d'une ligne électrique souterraine HTA de 20 000 volts, d'une ligne souterraine BTA de 400 volts et la pose d'un transformateur afin d'alimenter des parcelles du lotissement de la Guinefolle.

Le Conseil Municipal **approuve** ces conventions et **autorise** Monsieur le Maire à les **signer** ainsi que les actes notariés à intervenir.

**POLITIQUE FAMILIALE – AFFAIRES SOCIALES**

**CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'aide versée aux gestionnaires a été réformée. Aussi, le Conseil municipal **approuve la nouvelle convention de gestion** à intervenir avec l'Etat (DDCSPP) pour un montant prévisionnel de 28 044,08 € pour l'année 2016 étant précisé que le versement de l'aide se fait désormais de manière prévisionnelle et est composé de deux montants :

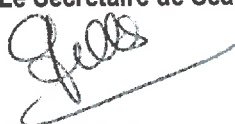
- Une part fixe déterminée en fonction du nombre de places correspondant à 2/3 de l'aide
- Une part variable déterminée en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel représentant le tiers restant

**AFFAIRES FINANCIÈRES**

**ACCEPTATION D'UN DON DE L'ASSOCIATION « LES VOLIÈRES MAYENNAISES »**

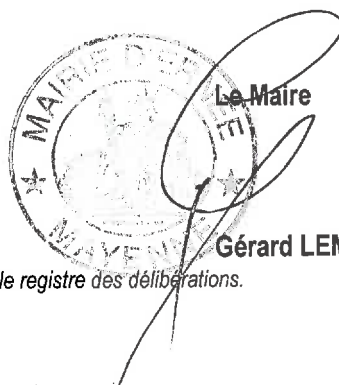
Le Conseil municipal **accepte le don** de l'association « les Volières Mayennaises » d'un montant de 150 € pour la mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation de sa bourse aux oiseaux de cages et de volières.

Pour Extrait Conforme.  
Le Secrétaire de Séance,



**Annick GILLES**

*N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.*



Le Maire

**Gérard LEMONNIER**